



ALSTOM TIS St-Ouen

Déjà 230 signatures contre le licenciement abusif de notre collègue

Cela fait déjà 230 signatures qui ont été recueillies sur notre pétition pour l'annulation de la procédure de licenciement engagée par la direction à l'encontre de notre collègue Jiaxi Wang, malgré l'accroissement du TAD, qui ne facilite pas les campagnes de pétition, et les vacances prises en septembre.

Rappelons les faits :

1/c'est le refus de notre collègue de signer un avenant à son contrat de travail qui le faisait passer à l'âge de 59 ans d'ingénieur architecte en systèmes de signalisation à ingénieur cybersécurité qui est le motif principal avancé par la direction pour justifier son licenciement. C'est une violation des règles légales qui n'autorisent pas un licenciement pour motif personnel dans ce cas. En effet, le refus de signature d'un avenant au contrat de travail ne peut pas légalement être considéré comme une faute professionnelle.

2/Deuxième violation des règles légales de la part de la direction : si la direction avait effectivement l'intention de changer la nature de l'emploi de notre collègue en le mutant dans le service cybersécurité, elle aurait dû lui faire signer un avenant à son contrat de travail avant la mutation et non après.

3/Aucun reproche sur les compétences professionnelles de notre collègue ne figure dans la lettre de notification du licenciement.

Si les règles légales sont violées et si les compétences professionnelles de notre collègue ne sont pas mises en cause, alors son licenciement peut être qualifié d'arbitraire.

On peut alors se poser une question : après Jiaxi, à qui le tour ?

Si nous acceptons que la direction procède à un licenciement arbitraire en violant les règles légales, ce serait accepter que cela puisse tomber sur n'importe qui.

Certains nous ont posé la question : « *mais si les règles légales ne sont pas respectées, n'y a-t-il pas la possibilité d'obtenir la nullité du licenciement par la voie judiciaire ?* » Malheureusement, en l'état actuel du droit social et pour ce type de licenciement, les tribunaux ne peuvent ordonner que le paiement d'une indemnité par l'employeur pour réparation du préjudice subi¹.

C'est pourquoi nous avons décidé d'amplifier la campagne de signatures pour l'annulation de la procédure de licenciement. **Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à signer et à faire signer notre pétition intersyndicale** (reproduite au verso).

¹ Indemnité qui est de surcroît plafonnée du fait des ordonnances de 2017 sur le Code du travail, de telle sorte que son montant n'est plus dissuasif pour l'employeur.

Si la direction reste sur sa position, nous proposerons aux signataires de se réunir pour décider de la suite à donner à cette action².

Nous, soussignés, exigeons l’annulation de la procédure de licenciement engagée à l’encontre de notre collègue Jiaxi Wang.

Nom	Prénom	Etablissement	Signature